

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1104

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Solutions neuchâteloises

(jg) Les affaires genevoises et vaudoises sont à l'honneur plus souvent qu'à leur tour dans ces colonnes. En ces temps d'austérité, quels sont les projets du Conseil d'Etat neuchâtelois pour améliorer la situation des finances du canton ? L'une des propositions est le plafonnement temporaire de la compensation du renchérissement. La description du projet paraît contradictoire car il est dit dans le paragraphe a) «les traitements (...) ne seront pas adaptés au renchérissement» et au titre b) «pour compenser néanmoins l'augmentation du coût de la vie etc...» Le raisonnement n'y gagne pas en clarté; par contre le plafonnement de cette adaptation pour les salaires au-dessus de 70 000 francs est une solution intéressante. Tout le monde bénéficiera de quelque chose, mais les moins favorisés dans une proportion plus grande que les autres. Cette adaptation, et c'est la seconde proposition, serait prise en charge par la Caisse de pensions pour 1993 et 1994. La mesure est astucieuse et se traduira par une détérioration du niveau de couverture de 0,5% par année seulement. Ce degré de couverture est aujourd'hui de 76% du capital nécessaire. La loi cantonale sur la caisse de pensions précise que les ressources de la caisse doivent être revues lorsque ce taux tombe en-dessous de 70%. Le canton a donc le temps de voir venir. Parmi les mesures durables, il faut mentionner le projet de limiter le montant de déduction des primes d'assurance-maladie. Aujourd'hui, outre Neuchâtel, seuls Genève et les Grisons offrent aux contribuables la possibilité de déduire la totalité de leurs cotisations d'assurance-maladie. Il s'agirait de se limiter à une déduction correspondant à une couverture «normale» et d'éviter de réduire le revenu imposable avec des primes couvrant ce que l'auteur du texte appelle «satisfaire des besoins personnels». Une autre proposition porte sur l'introduction d'un intérêt moratoire généralisé sur les créances d'impôt non payées à l'échéance.

Des mesures assez brutales sont envisagées dans le domaine de l'enseignement avec la fermeture du gymnase du Val-de-travers, il est vrai le plus petit des six établissements supérieurs neuchâtelois. Il est aussi prévu de réduire de quatre à

trois ans la durée des études pour le certificat de maturité de type E (socio-économique), durée il est vrai particulièrement élevée.

Une révision de la loi sur les assurances scolaires est également envisagée. Aujourd'hui la totalité du risque est pris en charge par le canton. Désormais les frais médicaux et pharmaceutiques ambulatoires seraient à la charge de l'assurance de l'élève et les gros risques (hospitalisation, frais dentaires...) resteraient à la charge de l'Etat.

Ces choix peuvent bien sûr être discutés, mais ils méritent d'être salués. Loin des effets de manche et du maniement de la hache, ils sont modestes et visent à ne pas trop accroître les charges des petits revenus. Il est vain de prétendre que ce pourrait être un exemple pour les autres cantons romands. Aucun canton ne s'est jamais préoccupé des idées de ses voisins. ■

PLURILINGUISME

Du côté des élus bernois

(cfp) Le Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme de Berne et de Brigue-Glis a mené, en novembre 1991, une enquête auprès des mandataires politiques des cantons bilingues de Berne et du Valais sur le bilinguisme et le plurilinguisme dans leur canton, ainsi que sur le plan fédéral et européen. Les résultats viennent d'être publiés. La brochure bernoise en français, rédigée par Jean-François Steiert, montre qu'il ne sera pas facile de trouver des bases pour une politique rationnelle de rapprochement entre les différentes communautés linguistiques. En effet, les réponses à l'enquête révèlent des difficultés à comprendre ceux qui sont différents de soi, même si on affirme connaître leur langue. Dans la définition de leur identité primaire, les politiciens des deux parties du canton se sentent avant tout suisses, dans une forte proportion, mais un quart des politiciens francophones se sentent jurassiens ou jurassiens du Sud et la même proportion des germanophones se sentent bernois. Alors que 14,8% des Alémaniques déclarent se sentir européens, ce n'est le cas que de 10,66% des Romands.

Le rapport donne un portrait-type du politicien bernois interrogé (conseillers

d'Etat, préfets, députés, présidents de conseils communaux): «il s'agit d'un politicien, et non pas d'une politicienne, réformé, âgé d'un peu plus de cinquante ans et travaillant dans le secteur tertiaire». Quelques comparaisons sont faites avec le rapport sur le Valais. Pour ce qui est du maniement du bon allemand et du dialecte, les connaissances déclarées par les politiciens francophones sont nettement meilleures dans le canton de Berne qu'en Valais. Si la majorité des mandataires cantonaux bernois des deux langues considèrent que la collaboration entre députés francophones et germanophones est «bonne», une forte minorité estime qu'elle est satisfaisante. Le bilinguisme officiel du canton de Berne a des répercussions dans les échanges de correspondance entre communes des deux côtés de la frontière des langues: les communes utilisent généralement leur langue et les lettres rédigées dans la langue du destinataire sont plutôt rares. Quant aux contacts entre la population locale et les étrangers, ils sont occasionnels au niveau communal. (La proportion de la population étrangère est plus faible dans le canton de Berne qu'ailleurs et les langues de ces étrangers sont peu connues en Suisse: serbo-croate, turc et albanais, en particulier).

Au sujet du bilinguisme cantonal, les politiciens ne semblent pas très éclairés sur les améliorations concrètes à apporter, même s'ils affirment leur intention de faire mieux.

L'ouverture à l'Europe est aussi perçue comme une question de communication: «Lorsque l'on évoque la création d'un espace économique européen, on pense généralement aux questions économiques et juridiques. Les questions linguistiques sont fréquemment "oubliées"». ■

Le bilinguisme dans le canton de Berne. Une enquête après des politiciens bernois, CURP/UFM Gesellschaftsstrasse 6, 3012 Berne.

ici et là

La Centre Martin Luther King annonce la venue en Europe pour une tournée de conférences de Nafez Assaily, directeur du Centre palestinien d'études sur la non-violence. Il parlera de la **tradition de la non-violence dans l'Islam** lors de trois étapes en Suisse romande: le 20 novembre à 20 heures au Cazard (15 rue Pré-du Marché) à Lausanne, le 21 novembre au Centre universitaire protestant (av. du Mail 2) à Genève et le mercredi 25 novembre au Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane.